



# CONSEIL 2005

GENÈVE, 12-22 JUILLET 2005

Document C05/32-F

9 mai 2005

Original: anglais

Point de l'ordre du jour: PL 1.2

## Rapport du Secrétaire général

### ACTIVITÉS DE L'UIT RELATIVES AUX RÉSEAUX FONDÉS SUR LE PROTOCOLE INTERNET, À LA GESTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES ADRESSES INTERNET ET À LA GOUVERNANCE DE L'INTERNET

#### Résumé

Le présent document rend compte des activités de l'UIT relatives aux réseaux fondés sur le protocole Internet (IP), à la gestion des noms de domaine et des adresses Internet et à la gouvernance de l'Internet.

#### Suite à donner

Le Conseil est invité à **approuver** les activités décrites dans le présent rapport et à **donner la suite appropriée** aux paragraphes 3.3 et 12.7.

#### Références

*Rés. 101 (Minneapolis, 1998), 102 (Rév. Marrakech, 2002), 133 (Marrakech 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, Rés. 1222 du Conseil, Rés. 51 et 52 de l'AMNT-04, Documents C99/51, C2000/27, C2000/27(Add.A), C2000/27(Add.B), C01/EP/8, C02/46, C03/27, C04/28, C05/EP/10.*

## 1 Introduction

1.1 La Résolution 101 (Minneapolis, 1998) sur les réseaux fondés sur le protocole Internet (IP) a été adoptée en 1998 et a fait l'objet des Documents C2000/27 et C2000/27(Add.A). La Résolution 102 (Rév. Marrakech, 2002) sur la gestion des noms de domaine et des adresses Internet, initialement adoptée en 1998, a été révisée par la Conférence de plénipotentiaires de Marrakech (2002). Il a été rendu compte au Conseil des activités en rapport avec ces Résolutions dans les Documents C99/51, C2000/27, C2000/27(Add.B), C01/EP/8, C02/46, C03/27 et C04/28. La Résolution 133 (Marrakech, 2002) sur le rôle des administrations des Etats Membres dans la gestion des noms de domaine (multilingues) internationalisés, adoptée en 2002, a fait l'objet d'un rapport soumis au Conseil à sa session de 2004 (Document C04/28). A la même session, le Conseil a adopté une nouvelle Résolution sur les travaux de l'UIT relatifs au SMSI (Résolution 1222). Les activités menées par l'UIT au titre de ces Résolutions depuis lors, ainsi que les faits nouveaux, sont présentés ci-après. Il est également question des activités qui peuvent avoir un lien en rapport avec la "gouvernance de l'Internet", dont il est fait mention dans la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) tenue en décembre 2003.

## 2 Activités de l'UIT relatives aux réseaux fondés sur le protocole Internet (IP)

2.1 En application des Résolutions 101 (Minneapolis, 1998), 102 (Rév. Marrakech, 2002) et 133 (Marrakech, 2002), l'Unité des stratégies et politiques (SPU), en collaboration avec le TSB et le BDT, a établi un rapport sur les incidences que les réseaux fondés sur le protocole Internet (IP) et l'Internet, ainsi que leur convergence avec d'autres types de réseaux, ont eues sur les activités de l'Union. Ce rapport, ainsi que des informations régulièrement mises à jour périodiquement au sujet des activités connexes de l'UIT, peuvent être consultés à l'adresse:

- <http://www.itu.int/osg/spu/ip/>

Il est prévu d'établir une version à jour qui rendra compte des initiatives prises récemment par l'UIT concernant les réseaux de la prochaine génération (NGN), tant sur le plan technique que sur le plan politique. Il est également prévu d'organiser prochainement un atelier commun SPU/TSB/BDT, afin d'amorcer un dialogue constructif sur les incidences politiques et réglementaires des réseaux NGN.

## 3 Manuel sur les politiques IP

3.1 A la suite d'une décision prise par le Conseil à sa session de 2003, le Directeur du TSB, en collaboration avec le Directeur du BDT, a chargé une équipe de projet d'élaborer un Manuel sur les politiques IP. Il s'agit d'informer les Etats Membres, en particulier les pays en développement, sur les questions relatives aux réseaux fondés sur le protocole Internet (IP), y compris sur la gestion des noms de domaine Internet et des sujets connexes. Le manuel s'adresse aux décideurs nationaux, qui sont ou peuvent être appelés à orienter ou à arrêter les politiques nationales relatives aux réseaux ou aux services fondés sur le protocole Internet. Des renseignements détaillés, y compris un questionnaire et un projet de table des matières, figurent dans la Circulaire TSB 168 (Addendum 1), à l'adresse:

- <http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=T01-TSB-CIR-0168>

3.2 L'état d'avancement des travaux ainsi que la liste des membres de l'équipe de projet, les réponses au questionnaire, les contributions soumises et le projet de Manuel sont accessibles à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-T/special-projects/ip-policy/>

3.3 Le Conseil est prié d'approuver cette activité; après quoi le Manuel sur les politiques IP sera publié.

## 4 Gestion des noms de domaine de premier niveau ".int"

4.1 Comme le Conseil en avait été informé précédemment, conformément à la Résolution 102 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires, la Commission d'études 2 de l'UIT-T (CE 2) élabore une Recommandation visant à clarifier la gestion du domaine de premier niveau des noms Internet ".int". Compte tenu des contributions soumises, la CE 2 a établi un projet de texte à sa réunion de mai 2004. L'ICANN, qui avait été invitée à soumettre un texte sur certains sujets par le biais d'une note de liaison, a présenté le Document CE 2 TD 29 WP1. En janvier 2005, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a approuvé le projet de Recommandation de la CE 2 (COM 2-D 13). Sur la base de ces textes, la CE 2 a soumis, après détermination, la Recommandation pour approbation à sa réunion ultérieure et a envoyé une note de liaison sur ce sujet à l'ICANN (voir le Document TD 7(Rév.2) (GT 6 1/2) de la CE 2).

## 5 Activités menées par l'UIT-D

5.1 Conformément aux instructions données dans la Résolution 102 (Rév. Marrakech, 2002) de la Conférence de plénipotentiaires et dans le cadre du Programme 3 (cyberstratégies et cyberservices/applications) du Plan d'action d'Istanbul (CMDT-02), plusieurs projets ont été réalisés, ou sont en cours de mise en oeuvre, depuis la session de 2004 du Conseil, en vue d'intégrer des applications fondées sur le protocole IP et des services à valeur ajoutée dans la mise en place de réseaux de télécommunication, à savoir:

- Bosnie-Herzégovine: projet d'administration publique en ligne visant à offrir une assistance technique pour évaluer les besoins, identifier les exigences techniques et politiques et fournir des orientations pour l'élaboration de stratégies de mise en oeuvre. Ce projet financé par le BDT, en cours de réalisation, permet d'accroître l'efficacité des processus opérationnels de l'organisme de régulation.
- Burkina Faso, Guinée équatoriale, Mauritanie, Cameroun, Tchad et Rwanda: fourniture d'un logiciel de planification des réseaux IP pour la conception de réseaux IP et la formation.
- Cameroun, République kirghize et Rwanda: ce projet d'administration publique en ligne mis en oeuvre conjointement par la Commission européenne et l'UIT vise à améliorer les services publics par l'intermédiaire de l'utilisation d'infrastructures et d'applications Internet sécurisées et de confiance. Il prévoit la mise en place de 16 centres Internet publics donnant accès à des services d'administration publique en ligne et vise à mettre des services publics à la disposition des habitants de zones urbaines privées d'infrastructure administrative physique.
- Liban: infrastructure large bande au coeur de Beyrouth (Beirut Central District). Ce projet doit permettre de concevoir et de mettre en place un réseau IP large bande au coeur de Beyrouth.

- Mali: le projet "l'Internet à l'école", réalisé en partenariat avec Swisscom, permet à 700 élèves du lycée de Tombouctou d'utiliser l'Internet pour accéder à toute sorte de services et de renseignements et enrichir ainsi leurs connaissances dans un système éducatif moderne.
- Mauritanie: ce projet d'administration publique en ligne vise à mettre en place un réseau large bande IP. La phase actuelle de sa réalisation sera achevée en 2005.
- Arabie saoudite et Oman: une assistance et des lignes directrices ont été fournies au Sultanat d'Oman et à Saudi Telecom concernant la mise en oeuvre de services large bande "triple play" sur des plates-formes IP.
- Venezuela: ce projet de cybersanté prévoit le recours aux télécommunications par satellite pour assurer des services Internet et des services vocaux. Des équipements destinés à deux zones isolées ont été fournis à des partenaires de l'UIT travaillant à la mise en oeuvre d'applications de télémédecine.

5.2 Par ailleurs, le BDT a organisé plusieurs ateliers, avec le concours du TSB et de la SPU, pour examiner les questions politiques, opérationnelles et techniques relatives à l'Internet, notamment la gestion des noms de domaine et des adresses Internet, à l'intention des Etats Membres en général et des pays les moins avancés en particulier, à savoir:

- Sanaa (Yemen): septembre 2004 - Atelier sur les politiques, le plan de numérotage, le système DNS et le protocole ENUM en collaboration avec le Centre d'excellence de l'UIT pour les Etats arabes et le TSB.
- Kiev (Ukraine): septembre 2004 - Atelier sur les activités menées par l'UIT-T dans le domaine de la normalisation mondiale.
- Pays d'Afrique francophone: avril-juin 2005 - Cours en ligne sur la téléphonie sur Internet (VoIP) suivi par 30 participants représentant des ministères, des opérateurs et des régulateurs. Voir l'adresse:
  - <http://www.itu.int/ITU-D/hrd/elearning/>
- Nairobi (Kenya): mai 2005 - Atelier sur la téléphonie sur Internet (VoIP) pour les pays d'Afrique anglophones suivi par des représentants de ministères, des opérateurs et des régulateurs.
- Dubaï (Emirats arabes unis): novembre 2004 - Colloque régional sur l'administration publique en ligne et la téléphonie IP pour les Etats arabes. La Déclaration de Dubaï (<http://www.itu.int/ITU-D/arb/Events/E-GOV/IP/>) dispose notamment:
  - "La gestion et la supervision des ressources Internet (noms de domaine, adresses IP, serveurs, etc.) devraient être assurées par l'intermédiaire de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec toutes les parties concernées".

5.3 Parmi les manifestations futures prévues sur la téléphonie IP citons, entre autres:

- deux ateliers sur les noms de domaine internationalisés (IDN) et les points d'échange Internet dans la région des Etats arabes qui doivent avoir lieu au troisième trimestre 2005, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Déclaration de Dubaï (voir également les paragraphes 7 et 14 ci-dessous);
- le Colloque sur la téléphonie IP pour la région Asie-Pacifique (troisième trimestre 2005);
- le Forum mondial réunissant des experts en politiques sur les réseaux IP (troisième trimestre 2005, Genève);
- un atelier sur la cybersécurité (quatrième trimestre 2005, région Amériques).

5.4 On trouvera plus de renseignements sur ces projets et ateliers, ainsi que sur les manifestations à venir organisées par le BDT à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-D/e-strategy/>

## 6 Protocole ENUM

6.1 Le protocole ENUM doit continuer de faire l'objet d'une attention particulière de la part des Etats Membres de l'UIT, en raison de l'incidence qu'il pourrait avoir sur les cadres politiques, réglementaires ou législatifs nationaux. Ce protocole convertit des numéros du plan de numérotage des télécommunications publiques internationales (Recommandation UIT-T E.164) et les intègre au système DNS (système des noms de domaine Internet) afin d'identifier et d'obtenir des ressources de réseau, ce qui permet d'attribuer des numéros E.164 à des dispositifs IP. La CE 2 de l'UIT-T poursuit ses travaux en se fondant sur l'hypothèse explicite que le rôle actuel et la souveraineté des Etats Membres concernant l'attribution et la gestion de leurs ressources de numérotage (indicatifs de pays) et, en particulier, le versement éventuel de ces ressources au système DNS, seront respectés. Un projet de Recommandation de l'UIT-T (intitulée provisoirement E.A-ENUM) est en cours d'élaboration et sera examiné de manière plus approfondie par la CE 2.

6.2 Les rapports sur les essais consacrés au protocole ENUM dans les Etats Membres sont accessibles à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-T/inr/enum/trials.html>

6.3 Des informations générales sur le protocole ENUM, notamment un document didactique, peuvent être consultées à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-T/inr/enum>

6.4 En outre, des documents d'actualité et de référence supplémentaires concernant le protocole ENUM sont accessibles à l'adresse:

- <http://www.itu.int/osg/spu/enum/>

6.5 Des notes de liaison ont été échangées entre la CE 2 et l'Internet Architecture Board (IAB) sur des questions techniques et administratives relatives à l'administration du registre de premier niveau pour le protocole ENUM.

6.6 Comme indiqué en 2004, les Etats Membres de l'UIT continuent d'étudier l'infrastructure de la "zone racine" du protocole ENUM, son rôle et le choix de la délégation d'autorité. Cette "zone racine" est l'endroit, dans le système DNS, où les entrées des indicatifs de pays E.164 sont attribuées. En dépit de très nombreuses discussions, aucune décision définitive n'a encore été prise en la matière, ce qui risque d'influer sur la désignation provisoire du domaine "e164.arpa" et sur son administration.

6.7 Dans le cadre d'une activité connexe, la SPU et le TSB ont organisé, conjointement avec la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT), un atelier sur le protocole ENUM qui s'est déroulé en mai 2004 à Brunéi Darussalam. L'ordre du jour, les exposés et les conclusions de l'atelier sont postés à l'adresse:

- <http://www.aptsec.org/meetings/2004/ENUMIDN/default.htm>

6.8 Le BDT, en collaboration avec le TSB et la SPU, a organisé un exposé sur le protocole ENUM à l'occasion du Forum sur la régulation des télécommunications en Afrique tenu en novembre 2004 à Kampala (Ouganda). Cet exposé est accessible à l'adresse:

- <http://www.itu.int/osg/spu/presentations/2004/enum-ftra-uganda-rs.pdf>

6.9 Comme le Conseil en avait été informé à sa session de 2004 (paragraphe 7.9 du Document C04/28), l'ICANN a sollicité des commentaires sur des demandes de nouveaux domaines de premier niveau. A la suite d'une procédure d'analyse des commentaires et d'évaluation, l'ICANN a autorisé des négociations sur les conditions commerciales et techniques proposées pour plusieurs noms de domaine de premier niveau envisagés. La réponse du Président de l'ICANN à la lettre du Secrétaire général de l'UIT concernant les domaines de premier niveau liés à la téléphonie (paragraphe 7.9 du Document C04/28) figure dans le Document DT 22 (GT 1) de la CE 2 de l'UIT-T et est accessible sur le site:

- <http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=mitems&lang=e&parent=T05-SG02-050216-TD-WP1-0022>

## **7 Noms de domaine internationalisés**

7.1 Le déploiement des noms de domaine (multilingues) internationalisés (IDN) soulève plusieurs questions complexes, notamment des questions techniques et d'interopérabilité, la question des modalités administratives concernant les domaines multilingues et les domaines de premier niveau, des questions sur la politique de concurrence et l'accès au marché, les questions de propriété intellectuelle et de règlement des différends ainsi que des questions culturelles et sociales.

7.2 Pour de plus amples informations sur les IDN, prière de consulter le document d'information à l'adresse:

- <http://www.itu.int/mdns/briefingpaper/index.html>

ainsi que les exposés postés sur le site:

- <http://www.itu.int/mdns/presentations/index.html>

7.3 La SPU et le TSB ont organisé conjointement avec l'APT un atelier sur les IDN en mai 2004 à Brunéi Darussalam. L'ordre du jour, les exposés et les conclusions de l'atelier sont postés sur le site:

- <http://www.aptsec.org/seminar/meeting-2003/workshop/default.htm>

7.4 Une séance d'information technique sur les IDN a eu lieu le 6 octobre 2004, à l'occasion de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04). L'ordre du jour et les exposés sont accessibles à l'adresse:

- [http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/tech\\_idn.asp](http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/tech_idn.asp)

7.5 L'organisation d'autres ateliers sur les IDN est à l'étude (voir le paragraphe 5.3 ci-dessus).

7.6 Des contributions sur les DNI ont été soumises à la Commission d'études 2 de l'UIT-T à la réunion qu'elle a tenue du 16 au 24 février 2005. Un groupe de travail par correspondance a été créé pour examiner ces questions (voir le point 16 du paragraphe 3.2 du Rapport de la réunion de la CE 2 (COM 2-R 1) et le Document DT 55(Rév.1) (GT 1/2)).

7.7 Des contributions sur les IDN ont été soumises à la Commission d'études 17 de l'UIT-T à la réunion qu'elle a tenue du 30 mars au 8 avril 2005. Un débat prolongé a eu lieu sur le plan d'action que la Commission d'études pourrait élaborer pour donner suite aux instructions données dans la Résolution 48 (AMNT-04). Un groupe de travail par correspondance a été chargé de définir de façon plus précise les domaines d'étude et de concevoir des méthodes de travail appropriées.

## 8 Domaines de premier niveau de type code de pays

8.1 A la suite du premier Atelier consacré à l'expérience acquise par les Etats Membres dans le domaine des ccTLD, dont il a été rendu compte au Conseil à sa session de 2003 (Document C03/27), le Directeur du TSB, en coopération avec l'ICANN, a organisé un deuxième atelier en juillet 2004, à Kuala Lumpur (Malaisie). Plus de 150 participants, représentant des gouvernements, des opérateurs de domaines ccTLD et des Membres du Secteur UIT-T, y ont pris part et se sont déclarés satisfaits de l'atelier. L'ordre du jour et les exposés présentés à cette occasion sont accessibles à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/ccld/kualalumpur0704/>

8.2 Une contribution sur la question a été soumise à la Commission d'études 2 de l'UIT-T à la réunion qu'elle a tenue du 16 au 24 février 2005 (voir le point 13 du paragraphe 3.2 du Rapport de la réunion de la CE 2 (COM 2-R 1)).

## 9 Adresses IP

9.1 En octobre 2004, l'ICANN a conclu un accord avec la *Number Resource Organization* (NRO), dont les membres sont les Registres Internet régionaux (RIR). Voir à l'adresse:

- <http://www.icann.org/aso/aso-mou-29oct04.htm>

9.2 Une séance d'information technique sur le protocole IPv6 a été organisée le 6 octobre 2004 à l'occasion de l'AMNT-04. L'ordre du jour et les exposés présentés sont accessibles à l'adresse:

- [http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/tech\\_idn.asp](http://www.itu.int/ITU-T/wtsa-04/tech_idn.asp)

9.3 Les Registres Internet régionaux (RIR) formulent des propositions politiques concernant l'espace adresses IPv6 qui leur est attribué par l'IANA (ICANN). Les discussions et les propositions sur ce sujet sont accessibles sur les sites suivants:

- <http://www.apnic.net/docs/policy/proposals/prop-005-v003.html>
- <http://www.ripe.net/ripe/draft-documents/ipv6.html>
- <http://mailman.apnic.net/mailman/listinfo/global-v6>

9.4 L'AFRNIC a été reconnu comme Registre Internet régional pour l'Afrique (voir:

- <http://www.icann.org/minutes/resolutions-08apr05.htm>)

9.5 Un atelier sur le protocole IPv6 se tiendra à Genève les 22 et 23 juin 2005; voir la Circulaire TSB 28 et le site web suivant:

- <http://www.itu.int/ITU-T/worksem/ipv6/200506/index.html>

9.6 Une proposition du Directeur du TSB visant à introduire des "systèmes doubles" pour l'attribution d'adresses IPv6 a suscité des observations de la part de Registres RIR et d'autres organisations. Des propositions analogues ont été formulées par d'autres organismes et les débats sur la question se poursuivent.



## **10 Participation de l'UIT aux organes de l'ICANN**

10.1 Des représentants de l'UIT continuent de participer aux travaux d'organes de l'ICANN. L'UIT-T a continué de participer aux travaux du groupe de liaison technique de l'ICANN, dont elle est membre. Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de l'ICANN a modifié ses règles de procédure, afin que les organisations intergouvernementales, dont l'UIT, aient le statut d'observateur. Conformément à ce statut et compte tenu des contraintes budgétaires, des représentants de la SPU, du TSB et du BDT participent aux travaux du GAC.

10.2 Conformément à l'Article XI-A.7 des statuts de l'ICANN, le Directeur du TSB, en décembre 2004, a nommé M. Richards Thwaites (Australie) (ancien Président de la Commission d'études 3 de l'UIT-T) chargé de liaison sans droit de vote auprès du Conseil d'administration de l'ICANN pour le groupe de liaison technique (TLG). De plus, en décembre 2004, le Directeur du TSB, agissant au nom du TLG, a nommé M. Rainer Handel (Siemens) membre du Comité de nomination de l'ICANN.

10.3 Le dernier rapport d'activité trimestriel soumis par l'ICANN au Département du commerce des Etats-Unis concernant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Mémoire d'accord peut être consulté à l'adresse:

- <http://www.icann.org/general/mou-status-report-07apr05.pdf>

## **11 Protection des noms de pays**

11.1 La question de la protection des noms de pays dans le système des noms de domaine (DNS) a déjà été soulevée au Conseil (voir le paragraphe 2.6 du compte rendu de la 13ème séance plénière du Conseil à sa session de 2002, 2 mai 2002).

11.2 Le 6 octobre 2003, l'ICANN a créé un comité, dont fait partie un représentant de l'UIT, "pour analyser les aspects pratiques et techniques de la mise en oeuvre des recommandations de l'OMPI et, notamment leurs incidences pour les principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (UDRP)". L'annonce de la création de ce comité se trouve à l'adresse:

- <http://www.icann.org/announcements/announcement-06oct03.htm>

11.3 Le comité a travaillé essentiellement par voie électronique et a présenté son rapport en juillet 2004 au Conseil d'administration de l'ICANN. Après avoir examiné cette question en décembre 2004, celui-ci a décidé d'inviter les parties intéressées à soumettre de nouveaux commentaires. Cette invitation et l'espace commentaires se trouvent à l'adresse:

- <http://www.icann.org/committees/JWGW2/>

11.4 A ce jour, l'ICANN n'a pris aucune décision sur cette question.

## **12 Gouvernance de l'Internet et Sommet mondial sur la société de l'information**

12.1 La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) n'ayant pas permis de régler les divergences sur la gouvernance de l'Internet, le "Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies était mandaté, conformément à la Déclaration de principes (paragraphe 48 à 50) et le Plan d'action (paragraphe 13 b) à d)) du SMSI, pour créer un Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet.

[http://www.itu.int/wsis/documents/doc\\_multi.asp?lang=en&id=1161|1160](http://www.itu.int/wsis/documents/doc_multi.asp?lang=en&id=1161|1160).



12.2 Le 11 novembre 2004, le Secrétaire général de l'ONU a créé officiellement le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet (GTGI) et a nommé M. Nitin Desai comme Président (<http://www.wgig.org/>).

12.3 En application de la Résolution 1222 du Conseil, les fonctionnaires élus ont soumis des contributions au groupe de travail du Conseil sur le SMSI à sa réunion des 13 et 14 décembre 2004, parmi lesquelles figurait un document du Directeur du TSB intitulé "L'UIT et la gouvernance de l'Internet" ([http://www.itu.int/council/wsis/wsis\\_WG.html](http://www.itu.int/council/wsis/wsis_WG.html)). Le groupe de travail a demandé au secrétariat d'établir deux nouveaux documents pour examen à sa réunion des 3 et 4 mai 2005. Ces documents, ainsi que le rapport de la réunion, se trouvent sur le site web mentionné ci-dessus.

12.4 Conformément à la Résolution 46 de l'AMNT-04, le Directeur du TSB a publié les Circulaires TSB 5 et 16, dans lesquelles il invitait les Membres à participer aux travaux d'un groupe, de durée limitée, chargé de fournir à la première réunion du groupe de travail du Conseil sur le SMSI qui se tiendrait en 2005 une définition relative aux aspects techniques des réseaux de télécommunication utilisés par l'Internet (<http://www.itu.int/ITU-T/tsb-director/itut-wsis/cwg-wsis-0305.html>). Ce groupe s'est réuni le 2 mai 2005.

12.5 Des ressources et des renseignements sur la gouvernance de l'Internet sont mis à la disposition des Membres de l'UIT sur les sites web suivants: <http://www.itu.int/osg/spu/intgov/> et <http://www.itu.int/ITU-T/tsb-director/itut-wsis/index.html>.

12.6 Il convient de noter que, pour certains participants aux débats sur la gouvernance de l'Internet, en particulier pour les représentants de la société civile, l'UIT n'est pas suffisamment ouverte ou transparente, notamment parce que les Recommandations de l'UIT-T ne sont pas accessibles gratuitement sur le web.

12.7 L'AMNT-04 a examiné la possibilité d'autoriser un accès gratuit aux Recommandations de l'UIT-T et a décidé de demander "au Directeur du TSB, d'indiquer dans le rapport sur les résultats des travaux de l'Assemblée qu'il soumettra au Conseil, que l'AMNT est favorable à une plus grande transparence des travaux de l'UIT-T et qu'elle encourage une plus large participation aux travaux de l'UIT-T, y compris l'accès en ligne gratuit aux Recommandations. L'AMNT a notamment invité le Conseil à "étudier cette question et, en particulier, à examiner les incidences financières de l'accès en ligne gratuit aux Recommandations, en vue de sa mise en oeuvre, le cas échéant". (Livre 2 de l'AMNT-04, 3ème et 4ème séances de la Commission 3). Le Conseil est invité à étudier cette question dans le cadre de l'examen du rapport en question.

### **13 Lutte contre le pollupostage (spam)**

13.1 Au cours de la phase de Genève du SMSI, il a été reconnu que les messages commerciaux non sollicités, plus connus sous le nom de spams, constituent l'un des principaux problèmes auxquels les internautes sont confrontés actuellement. En conséquence, la SPU a organisé, du 7 au 9 juillet 2004, une "Réunion thématique UIT/SMSI sur la lutte contre le spam" au Centre international de conférences de Genève (CICG). Des renseignements détaillés, y compris le rapport du Président de l'atelier, figurent à l'adresse:

- <http://www.itu.int/osg/spu/spam/meeting7-9-04/>

13.2 A la suite de cet atelier, le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) de l'UIT-T a adressé à l'IETF (Groupe d'étude sur l'ingénierie Internet) une note de liaison, l'invitant à réfléchir aux activités que les deux Groupes pourraient ou devraient mener conjointement pour lutter contre le spam (voir le Document TD 444 du GCNT).

13.3 L'AMNT-04, qui s'est tenue à Florianópolis du 5 au 14 octobre 2004, a adopté deux Résolutions concernant le spam, à savoir: la Résolution 51 (Lutte contre le pollupostage [spam]) et la Résolution 52 (Lutte contre le pollupostage [spam] par des moyens techniques).

13.4 Dans la Résolution 51, l'AMNT-04 a chargé le Directeur du TSB, en coopération avec les Directeurs des autres Bureaux et le Secrétaire général, d'établir d'urgence un rapport à l'intention du Conseil sur les initiatives pertinentes prises par l'UIT et sur les autres initiatives internationales en vue de lutter contre le spam et de proposer des mesures de suivi possibles pour examen par le Conseil. Le rapport sur les activités menées par l'UIT suite à l'AMNT et sur les autres initiatives internationales en vue de lutter contre le spam fait l'objet du Document C05/EP/10.

A cet égard, le Conseil pourrait notamment envisager:

- d'encourager la liaison avec d'autres organismes s'occupant de lutte contre le spam, tels que l'OCDE;
- d'établir une liaison avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), s'il est jugé souhaitable d'envisager des travaux sur une loi type internationale pour lutter contre le spam;
- d'inviter les parties concernées à soumettre des contributions, en vue d'élaborer un Mémorandum d'accord international approprié, conforme à la mission de l'UIT, qui pourrait être déposé auprès du Secrétaire général de l'UIT conformément à la Résolution 100 (Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires.

13.5 Le mandat et le programme de travail de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (CE 17) comprennent l'étude de points ayant trait à la lutte contre le spam. A la réunion qu'elle a tenue du 30 mars au 8 avril 2005, la CE 17 a chargé un groupe de travail par correspondance de poursuivre les travaux entrepris et a étudié la question de savoir s'il y a lieu de rédiger une nouvelle Question pour faire ressortir l'importance de ces travaux.

13.6 Il est prévu d'organiser une séance spéciale d'une journée sur la lutte contre le spam, à l'occasion de la Réunion thématique UIT/SMSI sur la cybersécurité qui aura lieu du 28 juin au 1er juillet 2005.

13.7 La poursuite de l'étude, de l'analyse et des travaux sur la manière dont l'UIT et ses Etats Membres peuvent coopérer pour lutter contre le spam ou en atténuer les effets figurera au nombre des questions qui seront traitées lors du Colloque mondial des régulateurs qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2005.

## **14 Points d'échange Internet**

14.1 Suite à une demande du Conseil à sa session de 2004 (voir le paragraphe 3.2 du Document C04/78), il est prévu d'organiser un atelier, dans le cadre de la réunion du groupe régional de tarification pour l'Afrique de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, qui aura principalement pour thème la connectivité Internet internationale. Voir également le paragraphe 5.3 ci-dessus.

14.2 En outre, dans le cadre d'un partenariat entre l'UIT et le PNUD, le projet "Accès abordable à l'Internet en Afrique" a été lancé en vue d'assurer un accès abordable à l'Internet par le biais de la mise en place d'infrastructures dorsales, de la création de points d'échange Internet nationaux et régionaux et de l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre pays en développement, y compris entre entités du secteur public et du secteur privé.

14.3 Un projet de document de travail intitulé: "Via l'Afrique: création de points d'échange Internet (IXP) locaux et régionaux, en vue de réaliser des économies en termes financiers et de largeur de bande, élaboré pour le compte de l'UIT et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) à l'occasion de l'édition 2004 du Colloque mondial des régulateurs, peut être consulté à l'adresse:

- <http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/2004/GSR04/documents/Africa IXP Discussion Paper.pdf>

---